

Questions orales

● (1440)

[Français]

L'AGRICULTURE

L'OFFICE DE STABILISATION DES PRIX AGRICOLES—ON DEMANDE S'IL EST POSSIBLE D'ACCÉLÉRER LES PAIEMENTS AUX PRODUCTEURS DE PORCS

M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture, mais comme il est absent de la Chambre, je vais l'adresser à son secrétaire parlementaire. On sait, madame le Président, qu'au cours de l'été, par l'entremise de l'Office de stabilisation des prix agricoles du ministère de l'Agriculture, de l'aide a été apportée aux producteurs de porcs qualifiés de naisseurs et de finisseurs. Cependant, beaucoup de gens se plaignent et disent que le paiement aux producteurs se fait lentement. J'aimerais donc que le secrétaire parlementaire dise si beaucoup de demandes ont été formulées à l'Office, combien de chèques ont été émis effectivement aux deux catégories de producteurs, et s'il est possible d'accélérer le système de paiement.

M. Marcel Ostiguy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je remercie l'honorable député de sa question. Évidemment les deux programmes qui ont été mis de l'avant par Agriculture Canada nécessitaient des budgets, premièrement, de 46.5 millions de dollars dans le cas du porc, et de 6.5 millions dans le cas du porcelet. A ce jour nous avons reçu 25,487 demandes dans le cas du porc, et 5,998 chèques ont été émis. Le reste des chèques sera émis d'ici la fin de l'année 1980. Dans le cas du porcelet, 3,900 demandes ont été reçues, et les chèques commenceront à être émis d'ici deux semaines.

* * *

[Traduction]

LA SECONDE GUERRE MONDIALE

LE MASSACRE DE LA FORÊT DE KATYN—LA REPRÉSENTATION LORS DE L'INAUGURATION DU MONUMENT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le président, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le 14 septembre dernier était dévoilé un monument érigé à la mémoire des 15,000 officiers polonais qui ont perdu la vie en 1940 lors des massacres de Katyn, en Pologne. A cette cérémonie assistaient des représentants de l'opposition officielle ainsi que du gouvernement et de l'opposition de l'Ontario, et plusieurs personnalités de la scène politique municipale. L'État fédéral, qui avait l'intention de s'y faire représenter, s'est ravisé au dernier moment.

Je voudrais que le ministre me dise pour quelle raison le gouvernement est revenu sur sa décision de se faire représenter à cette très importante manifestation, et de quelles pressions extérieures a-t-il fait l'objet pour ainsi changer d'avis?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je pense que plusieurs gouvernements se sont adressés à nous, mais cela n'a pas infléchi la décision du gouvernement, car depuis bien long-

temps nous nous abstenons de participer à toute activité relative aux massacres de la forêt de Katyn. Je pense que les événements si traumatisants vécus par la population polonaise à l'époque suffiraient à eux seuls à justifier cette position.

M. Wilson: Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Si le gouvernement observe ce principe depuis si longtemps, pourquoi a-t-il décidé de se faire représenter à la cérémonie par le député de Parkdale-High-Park? Pourquoi a-t-il ensuite changé d'avis au dernier moment, et quels gouvernements ont fait pression sur le Canada pour qu'il n'envoie pas de représentant à cette manifestation?

M. MacGuigan: Madame le Président, si je ne m'abuse ce sont les gouvernements de Pologne et d'Union soviétique qui se sont mis en rapport avec nous, mais je répète que cela n'a pas influencé notre politique qui date depuis longtemps et que le gouvernement suivait bien avant que ces pressions ne s'exercent. Il va de soi que les députés sont libres d'assister à ces manifestations pour leur compte propre, et plusieurs ministériels l'ont fait.

* * *

LA CONSTITUTION

LES DÉCLARATIONS DU PREMIER MINISTRE DE TERRE-NEUVE AU SUJET DES PROPOSITIONS FÉDÉRALES

M. George Baker (Gander-Twillingate): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier soir, le premier ministre de Terre-Neuve a fait des déclarations extrêmement graves. Il a prétendu que les mesures qu'entendait prendre le gouvernement fédéral risquaient de faire perdre le contrôle du Labrador à Terre-Neuve ainsi que son droit à un système d'enseignement confessionnel. Le premier ministre pourrait-il assurer à la Chambre qu'il n'en est rien?

Une voix: N'est-ce pas devant la Cour suprême?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, des députés de l'opposition parlent de la Cour suprême. Je dirais que ces déclarations sont manifestement fausses, non seulement d'après l'interprétation des tribunaux mais d'après le texte même de notre résolution. Tant qu'il y aura d'autres méthodes d'amender la constitution, nous n'avons pas l'intention d'avoir recours à la formule d'amendement; nous nous proposons d'utiliser la disposition qui est prévue dans notre résolution à l'article 53 et au n° 4 de l'annexe. Autrement dit, nous ne pouvons changer les limites d'une province sans son consentement.

Une voix: Par un référendum?

M. Trudeau: Cela est énoncé clairement dans notre résolution, si le premier ministre Peckford voulait seulement prendre le temps de la lire.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Le député de Joliette.

M. Trudeau: Madame le Président . . .